

Inventaire dans les procédures collectives

L'objectif de cette formation n'est pas de dispenser un cours théorique mais de présenter de manière très concrète comment rédiger un inventaire dans le cadre des procédures collectives.

Durée : 3 heures

Profils des stagiaires

- Commissaires-Preiseurs Judiciaires installés ou salariés
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires

Prérequis

- Accroître la compétence de ces professionnels dans le cadre d'un dossier relevant des procédures collectives

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une méthodologie pour rédiger un inventaire
- Savoir reconnaître, décrire et estimer l'ensemble des biens présents.
- Identifier les différentes situations juridiques et savoir les appréhender.

Contenu de la formation

• Les contours juridiques de l'inventaire

- Enjeux et nature
 - Les enjeux de l'inventaire.
Les juridictions.
 - Nomination et définitions dans les textes de la mission de l'actuel C.P.J
- Périmètre et évaluation :
 - Périmètre de la mission du Commissaire-Preiseur Judiciaire.
 - Les méthodes d'évaluation.
- Quizz

• Les actifs en pleine propriété de l'inventaire :

- Mobilier de bureau et matériel d'exploitation :
 - Le mobilier de bureau.
 - Le matériel d'exploitation.
- Les stocks :
 - Les quatre grandes catégories de stocks.
 - En quoi consiste l'état des stocks ?
 - Valorisation des stocks.
 - La question importante des clauses de réserve de propriété.
- Les véhicules :
 - Les véhicules de tourisme.
 - Les véhicules utilitaires.
 - Les poids lourds.
- Véhicule gagé et matériel nanti:

Syndicat des Officiers Priseurs Vendeurs aux Enchères de Meubles

24, rue du Marché Commun
44300 NANTES

Email: ggicsecretariat@sopvem.fr

Tel: 0642408195

SOPVEM

Syndicat des Officiers Priseurs
Vendeurs aux Enchères de Meubles

- Véhicule gagé.
- Matériel nanti.
- Mise en vente.

- Matériel ou véhicule sous droit de rétention.
 - Principes.
 - Sortir du droit de rétention.

- Les agencements réalisés par l'entreprise dans les locaux.
 - Principes.
 - Conséquences.

- Quizz

- **Les actifs n'appartenant pas à l'entreprise.**
 - La clause de réserve de propriété.
 - Matériel ou véhicules sous C.R.P.
 - Stocks sous C.R.P.
 - Le crédit-bail, la location, le dépôt :
 - Matériel ou véhicules en crédit-bail.
 - Matériel ou véhicules en location.
 - Les biens en dépôt.
 - Les produits polluants.

 - Quizz

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant : Me JEAN RIVOLA, Commissaire-priseur Judiciaire à Caen.

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Quizz
- Temps d'échange en salle de Visio conférence avec les stagiaires.